

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de TREMARGAT

Le 5 AVRIL le conseil municipal, s'est réuni
Sous la présidence de Madame CLEMENT Yvette « Maire »

A adopté à l'unanimité tous les budgets

- Compte de gestion de la commune et du multi service 2016
- Compte administratif 2016 de la commune et du multi service
- vote du budget primitif 2017 de la commune et du multi service
- Vote des taux d'imposition 2017

BUDGET DE LA COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L'excédent de fonctionnement de l'exercice s'élève à 37 699.01 Euros
Pour un total de dépenses effectuées de 121 858.62 Euros ET 159 557.63 euros de recettes émises, la totalité de l'excédent sera transféré à la section d'investissement de ce même budget.
En section d'investissement un excédent de l'exercice s'élève à 29 668.96 €
Pour un total de dépenses effectuées à 53 411.03 € et 83 079.99 € de recettes émises

BUDGET PRIMITIF 2017

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 160 601 Euros

Dont 1683 euros en dépenses imprévues

Les principales dépenses concernent les charges à caractère général pour 37 470 Euros

Les charges de personnel pour 45 515 Euros

Les charges de gestion courantes pour 28 110 Euros

Et les charges financières (intérêts de la dette notamment) = 4100 Euros

Une somme de 31 300 Euros servira à financer les dépenses d'investissement.

Les principales recettes proviennent des impôts et taxes pour 65 692.00 Euros

Les dotations, subventions et participations pour 67 129 Euros ,

La location des logements , salle polyvalente, local infirmier pour 20 710 Euros

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 136 565 € (avec les reports 2016)

Les dépenses hors report se chiffrent à 84 852 Euros

Dont 16 500 Euros remboursement en capital des emprunts

Concernant les principaux travaux inscrits au budget 2017

La desserte en électricité pour 2500 € compensé par une participation du même montant

La création d'un site internet pour 520 €, + 2700 € de report

Un programme pour terrain à valoriser pour un montant de 63 882 € + 39 499 € de report)

Accessibilité des bâtiments communaux pour 6126 Euros, de report

Le FCTVA à percevoir au titre de l'année 2015 se chiffre à 7159 euros

➤ **A noter que les taux d'imposition sont augmentés de 3 %**

Taxe d'habitation : 14.37 %

Taxe foncière propriété bâtie : 22.40 %

Taxe foncière propriété non bâtie : 68.81 %

BUDGET DU MULTI SERVICE

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L'excédent de fonctionnement de l'exercice s'élève à 2 221.45 Euros

Pour un total de dépenses effectuées de 4 438.61 Euros et 6 660.06 Euros de recettes émises, la totalité de l'excédent sera transféré à la section d'investissement de ce même budget.

En section d'investissement un excédent de l'exercice s'élève à 1 798.69 €

Pour un total de dépenses effectuées à 2 866.65 € et 4 665.34 € de recettes émises

BUDGET PRIMITIF 2017

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 6205 Euros

Les principales dépenses sont les charges à caractère général pour un montant de 3255 €

Et 800 € pour des charges financières et 1700 € pour un virement à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement sont les revenus des locations pour 6165 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 5371 euros

Les dépenses se chiffrent à 2870 € pour le remboursement de l'emprunt. Et 2501 euros pour des travaux

DESSERTER EN ELECTRICITE

Madame la Maire présente à l'assemblée le dossier de demande de certificat d'urbanisme déposé par Mme GESTIN Aurélie et Mr JEGLOT Grégory, sur le terrain situé à « Garvenez » en TREMARGAT sur les parcelles A 774 et 775

Considérant que la distance entre le réseau existant et la parcelle ne permet pas un raccordement au réseau public de distribution d'électricité avec un simple branchement conforme à la norme NF C 14-100. Des travaux d'extension sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante sont nécessaires pour alimenter cette parcelle.

Madame la Maire présente le dossier d'extension du réseau réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage pour un montant de 2192 Euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 7 voix pour et une abstention

Approuve

- Le projet basse tension pour l'alimentation en électricité des parcelles A 774 et 775 situées à Garvenez à TREMARGAT
- Le versement au Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage des travaux d'une participation de 2192 Euros, qui sera inscrite au budget primitif de la commune.
- Passe commande des travaux

Travaux de modernisation de voiries pour les commune du groupement de commande de ROSTRENEN (PLOUGUERNEVEL, PLOUNEVEZ-QUINTIN, KERGRIST-MOELOU ROSTRENEN, TREMARGAT ET GOUAREC) – Groupement de commande

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu les articles L1414-1, L1414-2, L1414-3, L1414-4 et l'Article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante que l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 prévoit que les groupements de commandes peuvent être constitués notamment par les établissements publics locaux et les collectivités territoriales en vue de rationaliser la commande publique et de dégager des économies d'échelle.

Dans ce cas, une convention constitutive doit être signée par les membres du groupement. Celle-ci définit les modalités de fonctionnement dudit groupement et désigne un des membres du groupement comme coordinateur chargé de procéder dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs contractants.

Chaque membre du groupement doit s'engager, dans le cadre de cette convention, à signer avec le co-contractant retenu un marché à hauteur de ses propres besoins, tels qu'il a préalablement déterminés.

Considérant que Mme la Maire de TREMARGAT a été désignée coordinateur du groupement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE :

- De donner mandat à Madame la Maire de TREMARGAT pour coordonner toute la procédure de consultation prévue dans l'article 3 de la convention de groupement,
- de se prononcer pour l'adhésion de la Commune au groupement de commandes mis en place au titre des travaux de modernisation de voiries – programmes 2017- 2020 après avoir donné lecture de la convention ;

LOYER MULTI SERVICE

- Madame la maire fait part à l'assemblée que le montant du loyer du multi service est basé sur l'indice des prix à la consommation de l'année 1998.
- L'indice des prix à la consommation est calculé en référence à une année de base dont le niveau moyen est égal à 100. Depuis le 29 janvier 2016, cet indice est déterminé en référence à l'année 2015 et non plus à l'année 1998 comme auparavant. Désormais, la moyenne des indices des prix pour l'année 2015 vaut 100.
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré
- Considérant cette modification de référence
-

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE DU PAYS CENTRE OUEST BRETAGNE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL ANNEE 2017

Dans le cadre du projet d'habitat participatif pour accueillir et vivre ensemble à TREMARGAT

Le conseil décide de déposer une demande de subvention

Au titre du contrat de ruralité du pays centre ouest bretagne

Au titre de dotation de soutien à l'investissement public local

DEMISSION d'une CONSEILLERE MUNICIPALE

Mme Le Maire donne lecture de la lettre de Mme Claire PAGES, demandant sa démission en sa qualité de conseillère municipale